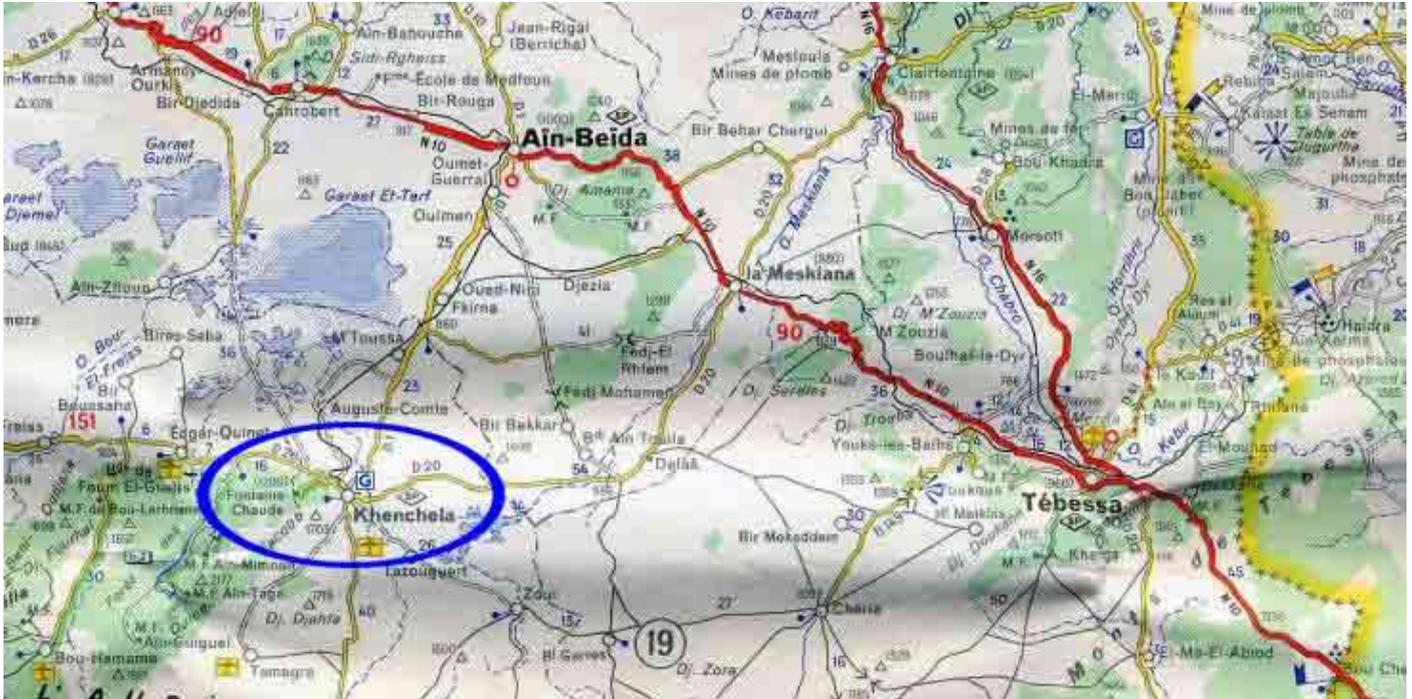


KHENCHELA

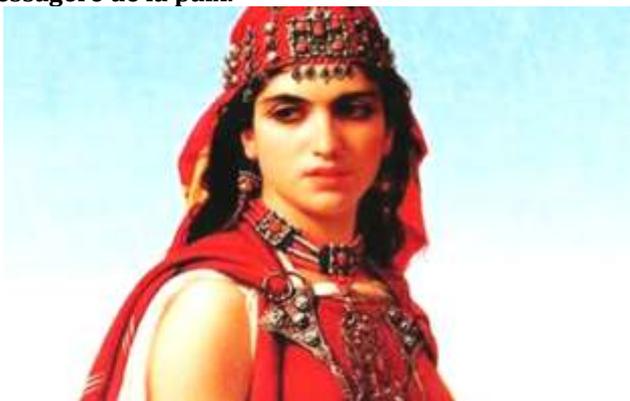
Culminant à 1 120 mètres d'altitude, la ville de KHENCHELA, dans le Sud-est algérien, est située à 48 Km au Sud-ouest d'AÏN-BEÏDA



Climat désertique sec et chaud.

La ville de KHENCHELA est construite au pied des contreforts du massif de l'AURES, elle est dominée à l'Ouest par le mont Ras SARDHOUN à 1263 mètres. A l'Est, elle est bordée par l'Oued BAGHAÏ.

KHENCHELA est le nom de la fille de la reine DIHYA (KAHENA). KHENCHELA est dite aussi Khenshala ou Hansala selon les documents. *Khen* ou *Hen* signifie colombe, oiseau ou poule, et *Chela*, *Shala* ou *Sala* signifie la paix. KHENCHELA signifie la messagère de la paix.



DIHYA (aussi connue sous le nom de *KAHINA* ou *KAHENA*, est une reine guerrière berbère qui a combattu les Omeyyades, lors de la conquête musulmane du Maghreb au 7^e siècle. Elle meurt au combat, dans les Aurès, en 703.

HISTOIRE

Après la conquête de l'Afrique du Nord par les Romains, ces derniers n'hésiteront pas à s'installer dans la région de KHENCHELA, afin de mettre à profit sa position stratégique. *MASCULA* voit donc le jour au premier siècle après Jésus Christ, créée par la troisième légion romaine « *Augusta* ».

Erigée sur le bord Nord du plateau, *MASCULA* vivra sous l'empire romain une longue période d'effervescence et de

vitalité, pour preuve, le nombre important de ruines, visibles encore aujourd'hui, jusque dans les plaines de SBIKHA et REMILA.



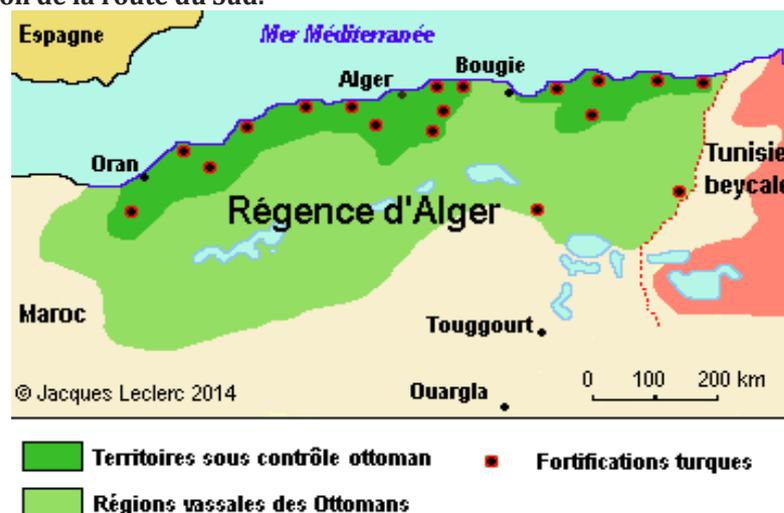
Piscine romaine à KHENCHELA : On doit aux romains la captation de la résurgence d'eau chaude (76°) à la base du versant Nord du Ras SERDOUN et l'établissement de bains avec deux grandes piscines et la découverte sur le flan KROUMA, au Nord-est de KHENCHELA, d'un puits naturel d'où sortait un air chaud et sec de plus de 50°, que les Berbères nommèrent Hammam-KHIF aménagé en station thermale pour le traitement des rhumatismes

Selon les archéologues qui ont eu à étudier ces vestiges, KHENCHELA a vu se développer à cette époque des centres urbains, tout au long des grandes voies de pénétration militaires, notamment *Theveste-Lambese*, en passant par *Mascula* et BAGHAÏ.

Après la chute de l'empire romain et le départ des légions romaines, la région tombera dans la décrépitude et l'abandon.

Présence turque 1515-1830

A partir de 1515, c'est au tour des Turcs de faire leur entrée en Algérie. Toutefois, si les Ottomans sont fortement présents dans certaines villes et régions du pays comme les Aurès, dans d'autres, en revanche comme par exemple à KHENCHELA, leur souveraineté ne sera que nominale avec un seul intérêt la perception de l'impôt. Les AMAMRAS de la Région, détenant le contrôle du passage des Hauts Plateaux aux parcours sahariens, ce fut une source de conflits avec les HARACTAS, les SEGNIAS et les NEMANCHAS. Conflits se traduisant par des affrontements sanglants aux points d'eau comme l'a révélé le charnier découvert à la source d'AÏN TAMAIOURTH à l'occasion de la construction de la route du Sud.

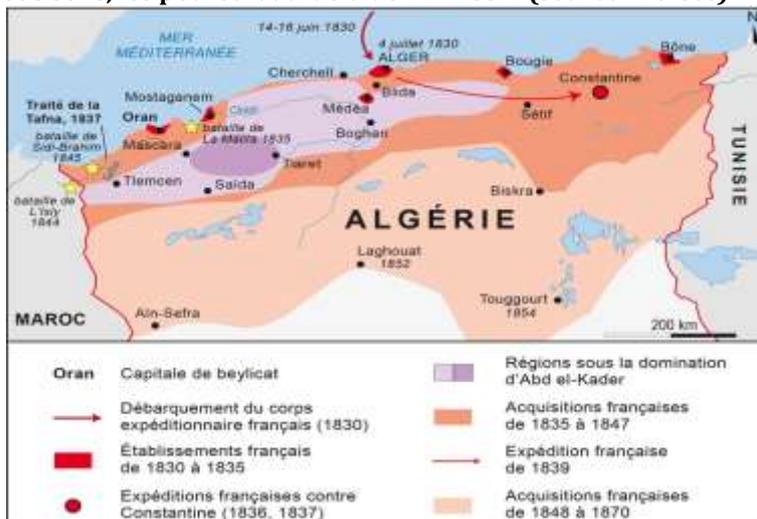


Présence Française 1830 – 1962

S'il existe un territoire hostile c'est bien celui des Chaouia.

Chaouia vient de l'arabe *cha*, brebis. C'est un terme un peu méprisant, appliqué par les chameliers sahariens à des gens qui sont réduits à des occupations sans grandeur, l'élevage des moutons et des chèvres, et qui sont exclus du vrai nomadisme.

Plusieurs tentatives d'intrusions par l'armée française furent vaines. A l'été 1850, le général de SAINT-ARNAUD entreprend une campagne en règle. Il commence à construire une redoute à KHENCHELA, pour assurer la surveillance du massif du côté Est, et y laisse une garnison : de là, avec 4 900 hommes environ, il s'avance chez les NEMENCHA, les traque en tous sens, les poursuit au-delà de TEBESSA. (Source : Persée).



Les Hauts Plateaux de la province de CONSTANTINE, resserrés par le rapprochement de l'Atlas tellien et de l'Atlas saharien, sont en outre morcelés par quelques petites arêtes montagneuses en une série de cuvettes juxtaposées. Les centres de colonisation jetés au milieu des steppes arides jalonnent comme des oasis les routes qui mènent à la zone bordière de l'Aurès, un peu plus humide, par suite un peu moins infertile.

Cette zone bordière de l'Aurès vit apparaître les premiers colons français : en 1848, ceux de BATNA, en 1862 ceux de FESDIS et de LAMBEZE, en 1869, ceux d'EL-MADHER, en 1872, ceux de MAC-MAHON et en 1874, ceux de KHENCHELA dont le recensement de 1877 a révélé la présence de 850 colons.

KHENCHELA : Centre de population existant en 1874, officiellement créé par arrêté du 28 février 1876, chef-lieu de la commune mixte du même nom. Il est érigé en commune de plein exercice par décret du 20 mars 1911. La commune est rattachée au département de BATNA en 1956.



Bâtiment du siège de la Commune Mixte de KHENCHELA

Dans les premiers temps de création, vers 1874 (la date de sa livraison aux services coloniaux), KHENCHELA était composé d'un quartier de forme orthogonale, qui contient des constructions à usage d'habitation, avec quelques équipements nécessaires pour le bon déroulement de l'administration et de la gestion de la vie quotidienne des habitants. L'un de ces équipements importants conçus à l'époque est le Bordj de commandement qui s'étale sur la devanture Ouest du centre. Avec le temps, ce dernier s'est grandi et s'est enrichi par d'autres équipements, par des extensions internes et par la juxtaposition d'autres tissus qui apparaîtront ultérieurement à la périphérie de la devanture Nord du centre comme des corps urbain étrangers.

COMMUNE MIXTE DE KHENCHELA

- Source GALICA -

Le centre et le douar de KHENCHELA sont constitués en commune mixte de territoire militaire par arrêté du 4 décembre 1874. Cette commune passe sous administration civile par arrêté du 21 décembre 1880. Elle est effectivement constituée et remise à l'autorité civile le 31 mars 1881 (arrêté du 27 janvier 1881). Une partie des

territoires constituant la commune indigène de KHENCHELA lui sont rattachés par arrêté du 15 novembre 1912 (à effet au 1er janvier 1913).

Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.



D'une superficie approchant le million d'hectares, la commune mixte, d'une orientation générale Nord-sud, s'étend du Chott TARF au Nord au Chott MELGUIR au Sud, sur une longueur approximative de 160 kilomètres, englobant à l'Ouest la partie orientale de l'Aurès et à l'Est, une partie de la chaîne des monts NEMENTCHAS. Son territoire a vu son périmètre amputé du col de KHENCHELA et d'une partie du douar BOUDERHEM lors de la création de la commune de plein exercice de KHENCHELA (par décret du 20 mars 1911) avant d'être agrandi en 1912 par le rattachement des douars OULDJA-CHECHAR, ALIENAS, TABERDGA, KHANGA-Sidi-NADJI, MAHMEL, MAGGADA et TAMAROUT suite à la dissolution de la commune indigène de KHENCHELA (par arrêté du Gouverneur général du 12 novembre 1912). Divisée en sections administratives plus restreintes, la commune mixte compte neuf centres de colonisation (représentés par des conseillers municipaux) et dix douars dirigés chacun par un caïd. L'unité de cette commune est assurée par la présence à sa tête d'un administrateur nommé.

Sa composition était la suivante :

AUGUSTE COMTE : Le centre de population de la commune mixte de KHENCHELA, créé par décret du 7 novembre 1909 sous le nom de BAGHAÏ, prend le nom d'AUGUSTE COMTE par décision du gouverneur général du 7 juillet 1913. Celle-ci est confirmée par décret du 28 décembre 1915. Le centre est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec les douars BAGHAÏ et KHENCHELA).

EGAR QUINET ; Le centre de population de FOUM EL GUEISS de la commune mixte de KHENCHELA, établi en 1911, prend le nom d'EDGAR-QUINET par décision du gouverneur général du 7 juillet 1913, confirmée par décret du 28 décembre 1915. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom d'EDGAR-QUINET.

KHANGA-SIDI-NADJI : Douar issu du territoire de la tribu du Djebel Chechar délimité par arrêté du 21 septembre 1906 et constitué en quatre douars : OULDJA, CHECHAR, ALIENAS, TABENDGA et KHANGA SIDI NADJI. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

KHENCHELA : Centre de population existant en 1874, officiellement créé par arrêté du 28 février 1876, chef-lieu de la commune mixte du même nom. Il est érigé en commune de plein exercice par décret du 20 mars 1911.

M'CHOUNECHÉ : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 31 décembre 1866. Il est rattaché à la commune mixte de KHENCHELA (1874) puis à celle des AURES (1912). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

M'TOUSSA : Douar issu du territoire de la tribu des HARACTAS délimité par décret du 8 juin 1870 et constitué en 26 douars. D'abord intégré à la commune indigène d'AÏN BÉÏDA, il est rattaché à la commune mixte de La MESKIANA par arrêté du 21 décembre 1880, puis à la commune mixte de KHENCHELA par arrêté du 23 juin 1893. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957.

MELLAGOU : Douar issu du territoire de la tribu des BENI OUDJANA délimité par arrêté du 17 décembre 1909 et constitué en quatre douars : CHELIA, MELLAGOU, TAOUZIENT et YABOUS. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : BOU HAMAMA. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

OUED TAMZA : Douar issu du territoire de la tribu des AMAMRA délimité par décret du 8 septembre 1869 et constitué en cinq douars : Oued TAMZA, Ouled ENSIGHA, KHENCHELA, Ouled BOU DERHEM et REMILA. Il est ensuite rattaché à la commune mixte de KHENCHELA par arrêté du 21 décembre 1880 (à effet au 1er janvier 1881). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957.

RASSIRA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 8 août 1869. Il est ensuite rattaché à la commune mixte de KHENCHELA (1874) puis à celle de l'AURES (1912). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957, sous le nom de TIFFELFEL.

TABERGDA : Douar de la commune mixte de KHENCHELA, érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

TAOUZIENT : Douar issu du territoire de la tribu des BENI OUDJANA délimité par arrêté du 17 décembre 1909 et constitué en quatre douars : CHELIA, MELLAGOU, TAOUZIENT et YABOUS. Un projet de centre de population est dressé en 1910-1915. Le douar est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : BIR SOUFFI.

YABOUS : Douar issu du territoire de la tribu des BENI OUDJANA délimité par arrêté du 17 décembre 1909 et constitué en quatre douars : CHELIA, MELLAGOU, TAOUZIENT et YABOUS. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : TAGHERIS. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

ZELLATOU : Douar issu du territoire de la tribu des BENI BOU SLIMAN délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 11 mai 1892. Il est d'abord rattaché à la commune mixte de KHENCHELA (poste de T'KOUT) puis à la commune mixte de l'AURES (1912). Il est érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957 sous le nom de T'KOUT.

NOTA : La commune Mixte de KHENCHELA était essentiellement peuplée par les indigènes (sur les 88 600 habitants recensés en 1936, pas moins de 88 300 personnes étaient d'origine algérienne).



Brigade de gendarmerie de KHENCHELA



KHENCHELA est devenue Commune de Plein Exercice le 1^{er} janvier 1913.

Les travaux d'organisation de la ville furent entrepris par la France.

Le sommet du CHABORD fut coiffé d'un petit fort d'où l'on dominait tout le plateau et les environs lointains. Un vaste quartier militaire fut édifié au pied du sommet.

Un bordj administratif attendant reçu les Services d'Etat major et d'administration civile. Un hôpital militaire. Un cercle des Officiers.

Le plan de la ville de KHENCHELA fut établi et les larges rues et trottoirs se coupent à angles droits, tracés.

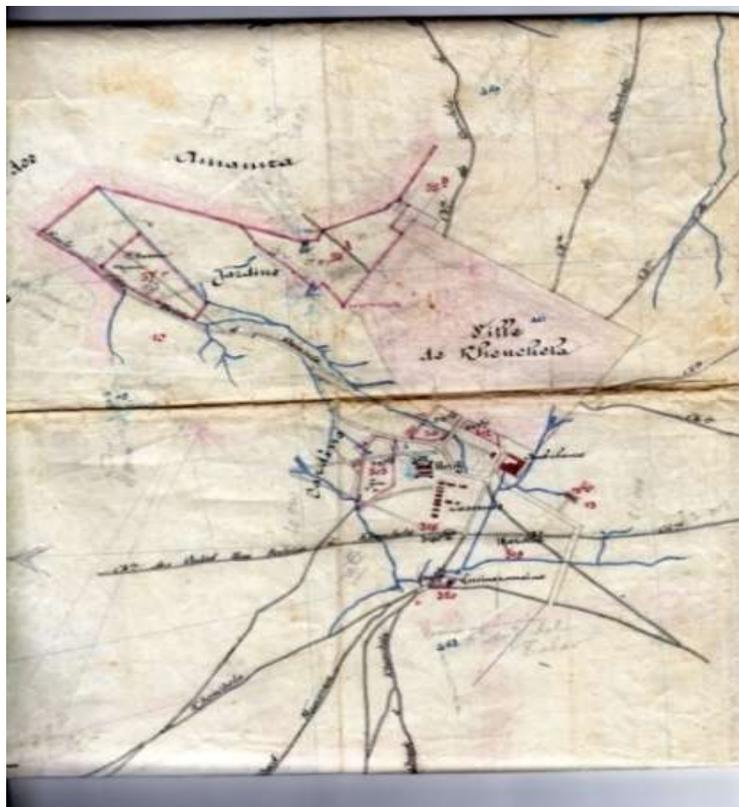


Schéma de 1874

L'adduction d'eau par les sources du CHABORD et les égouts furent mis en place.

Les liaisons routières avec AÏN-BEÏDA au Nord et BATNA à l'Ouest furent établies en remplaçant les pistes muletières par des routes carrossables. La route du Sud également, pour rejoindre BABAR et TABERDGA.



Peu à peu le village pris corps avec les différents commerces, épicerie, tissus, légumes, fruits et boucherie etc. Attenant à la partie Est de l'hôpital militaire un vaste jardin public, clôturé de haies vives, complanté d'arbres et de massifs floraux sortit de terre.

Un square et une vaste place occupèrent le centre ville.

La mosquée fut construite sur la partie Sud, l'église sur la partie Nord dominant la dépression du plateau. La synagogue au centre ville.



La Mosquée

KHENCHELA



L'église

Le commandement militaire entrepris également la réfection des bains romains de fontaine chaude et de ses voies d'accès.

C'est une agglomération fonctionnelle que l'administration militaire laissa à l'administration civile.

Le 30 septembre 1878, un décret fixa les conditions d'installation de colons sur des terres en friches sur une partie du plateau entre la ville et l'oued FRINGAL.

Des fermes furent construites et des plantations effectuées. La vallée de l'Oued BOUGHEGAL, débroussaillée et les ronces éliminées, donna naissance à des prairies naturelles, permettant l'élevage de bovins et l'alimentation de la population en produits laitiers frais (lait, beurre, fromage)

En Octobre 1905, l'inauguration de la ligne ferrée à voie étroite va assurer un service journalier avec le Nord du pays.



Commune de plein exercice

En 1913, le 1^{er} janvier, la ville est érigée en commune de plein exercice, avec 2 900 hectares l'entourant.

En 1919, Monsieur SARRAILLER maire de KHENCHELA est assassiné.

Au début des années 1920, une centrale électrique à moteurs thermiques distribue un courant continu de 110 volts et permet l'électrification des habitations, il sera remplacé à la fin des années 1930 par un courant alternatif à haute tension venant d'AÏN- BEÏDA par une ligne de 50 km.

Les activités principales de la cité sont l'agriculture (céréales), l'élevage d'ovins et l'exploitation forestière (cèdres et pin d'Alep).

Sous préfecture en 1959 KHENCHELA comptait en 1962 : 28 000 habitants.

La population de KHENCHELA, dans les années 1950/1960 était étonnamment hétéroclite. Les français d'origine provenaient des quatre coins de la Métropole : Alsaciens réfugiés après 1870, descendants des déportés de 1848, colons issus du Sud-ouest ou des Pyrénées, fonctionnaires Corses qui s'appelaient LOVICONI, ASTOLFI, ANTONA, ALBERTINI, NICOLI, NICOULAI, etc... Les Naturalisés venaient d'Italie, de Malte, d'Espagne et de Belgique, et même les Israélites naturalisés depuis le décret Crémieux.

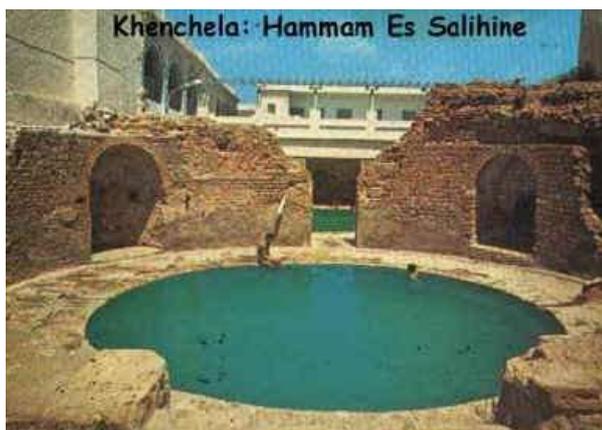
Les maisons de KHENCHELA étaient toutes des rez-de-chaussée, mais pour le prestige, deux d'entre elles avaient été surélevées d'un étage : c'était la Mairie et la Justice de Paix.

La rivière de CHANDGOURNA était poissonneuse et on prenait de très beaux barbeaux, à KHENCHELA où le poisson était une denrée exceptionnelle.

La ville de KHENCHELA recèle d'importants sites naturels à l'image des forêts de Béni-OUJNAN, Béni-AMLOUL, Ouled YAKOUB ainsi que des espaces qui témoignent de la richesse floristique de la région. On y trouve différentes espèces telles que le Cèdre, le Pin d'Alep, le Chêne Vert, le Genévrier de Phénicie et le Genévrier Oxycèdre ainsi que le Palmier dattier.

La région de KHENCHELA, dont BABAR, est réputée pour son tapis berbère mais trop chers (Source : KHENCHELA, ouvrage d'Armand MAURIN, dont son père Joseph a été l'un des maires de cette ville)

Elle dispose également de deux sources thermales : Hammam SALHIN et Hammam KNIF.



ETAT-CIVIL

- Source ANOM -

KHENCHELA : Officiellement créé par arrêté du 28 février 1876, chef-lieu de la commune mixte du même nom. Il est érigé en Commune de Plein Exercice par décret du 20 mars **1911**.

SP = Sans Profession

-Première Naissance : (13/09/1873) de THOMAS Virginie ;

-Premier Mariage : (18/09/1873) de M. COTTE Louis (*Propriétaire natif de l'Yonne*) avec Mlle QUEYREL Catherine (SP native du Rhône ;

-Premier décès : (29/11/1873) de M. CHAUVIN Alfred (*Soldat natif de la Drôme*) ;

L'étude des premiers actes de Mariage nous permet de révéler quelques origines :

1875 (22/05) de M. SELAPRAT Guillaume (*Tailleur de pierres natif du Lot*) avec Mlle CHATEAU Magdeleine (*Blanchisseuse native du Cantal*)

1875 (26/08) de M. CACCIA Jean (*Maçon natif d'Italie*) avec Mme (Vve) DELMONT Antoinette (SP native d'Espagne) ;

1875 (23/12) de M. MIREMONT Jean (*Forgeron natif des Vosges*) avec Mlle MERDIAN Joséphine (SP native de BATNA - Algérie) ;

1876 (20/01) de M. MARTIN Malo (*Commissaire Police natif des Htes Pyrénées*) avec Mme HOUILLON Adèle (SP native de Bône - Algérie) ;

1877 (10/03) de M. BŒUF Antoine (*Porteur natif du Var*) avec Mlle BRADOLACCI Padiva (SP native de Corse) ;

1877 (09/06) de M. MARCAGGI Grimaldo (*Garde-forestier natif de Corse*) avec Mlle VIDAL Cloude (SP native du Var) ;

1877 (01/08) de M. SROUSSI Chemla (*Négociant natif de Tunisie*) avec Mlle BARANES Sultana (SP native de Souk-Ahras en Algérie) ;
 1877 (20/10) de M. DEVOT Hippolyte (*Directeur d'école natif de Lyon*) avec Mlle FILIPPI Marie (SP native de Corse) ;
 1878 (05/03) de M. GOZILLON Auguste (*Cultivateur né en Algérie*) avec Mlle VALADEAU M. Antoinette (SP native d'Algérie) ;
 1878 (16/03) de M. GUINDEUX Jean (*Maçon natif de la Vienne*) avec Mlle GOZILLON Marie (SP native d'Algérie) ;
 1878 (01/08) de M. BARRACO André (? natif de Sicile -Italie) avec Mlle GABRIEL Marthe (SP native d'Italie) ;
 1878 (28/09) de M. ACCATI Jacques (? natif d'Italie) avec Mlle ACCATI Antonia (SP native d'Italie) ;
 1878 (05/10) de M. CHAMORET Antoine (*Scieur de long natif du Puy de Dôme*) avec Mlle CHATON Catherine (SP native du Cantal) ;
 1878 (30/10) de M. BENEDETTI Joseph (*Garde-forestier natif de Corse*) avec Mlle DUPUIS Louise (SP native du Pas de Calais) ;
 1878 (09/11) de M. PELLARROQUE Joseph (? natif du Gers) avec Mlle ASTIER Marie (SP native de BATNA –Algérie) ;
 1878 (23/11) de M. DOL Jean (*Voiturier natif du Gard*) avec Mme (Vve) FERY Marie (SP native de Moselle) ;
 1879 (02/07) de M. GOGUYER J. Baptiste (*Interprète judiciaire né en Creuse*) avec Mlle EL-BEZE Yasmina (SP native de Batna en Algérie) ;
 1879 (13/08) de M. HAOUZI Joseph (*Marchand né en Tunisie*) avec Mlle ZERBIB Rebecca (SP native de Constantine en Algérie) ;
 1879 (02/12) de M. CLEMENT Nicolas (*Garde-forestier natif des Vosges*) avec Mlle PETIT Theresine (SP native d'Algérie) ;
 1879 (06/12) de M. DUMONT J. François (*Boulangier natif de la Meuse*) avec Mlle PIERRE Marie (SP native de Saône et Loire) ;
 1880 (18/06) de M. CHABRE Laurent (*Jardinier natif de l'Isère*) avec Mlle DUTZI Magdeleine (SP native d'Algérie) ;
 1880 (19/06) de M. BESSIERE Jean (*Employé du génie natif de l'Aveyron*) avec Mlle NICOLINI Antoinette (*Ménagère native de Corse*) ;
 1880 (03/07) de M. MOREL Pierre (*Menuisier natif de Bretagne*) avec Mlle LENFANT Marie (*Journalière native d'Algérie*) ;
 1880 (10/07) de M. BAGUEZ Frédéric (*Boulangier né à Guelma en Algérie*) avec Mlle MICHEL Aline (*Journalière native d'Algérie*) ;

Quelques Mariages relevés avant 1905 :

(1904) ALLOUCH Chaloum/ALLOUCH Yacout -(1900) ALLOUCHE Elie/MIMOUNE Mebarka -(1899) ATTAL Joseph/EL BAZ Rouisa -(1880) BAGUEZ Frédéric/MICHEL Aline -(1903) BAGUEZ Jean/VALERO Marie -(1890) BARANES Chaloum/SEBBAH Hanina -(1878) BARROCA André/GABRIEL Marthe -(1905) BARRACO Pierre/PALLAÏ Elise -(1904) BARACCO Pierre/RAFFALLI Antoinette -(1891) BEL ASSEIN Si Oun/EL BEZ Diamenti -(1883) BENOIT Victor/FERAIL Maria -(1903) BERNARD Amédée/REY Adèle -(1893) BESTOSO Louis/RAFFIN Caroline -(1894) BICAIS Jean/GIACOMINI Marie -(1890) BLANC Louis /BARACO Gelorma -(1886) BONNAY Joseph/RAFFIN Anne -(1895) BOUCHET Antoine /SALOMON Catherine -(1893) BRADOLACCI Pierre/MUGLIONI Cécile -(1893) CAIOLA Gaspard/BARRACO Marie -(1903) CAPRAIS Auguste /BARROCO Marie -(1894) CASSAR Joseph/MUSCAT Marie -(1887) CAUSSE Amable /SIMONE Eugénie -(1878) CHAMORET Antoine /CHATON Catherine -(1900) CHAMP Léon/ZEDDA Léa -(1883) CHAUZET J. Pierre/PERRET Marie-(1899) CLOTET Jean/MINA Laure -(1895) COHEN Rahmim/EL BEZE Rebecca -(1882) COLOMBA François/MICHEL Marie -(1905) COULOT Louis/BATTESTI Marie -(1901) DAFY Jean/PERRIN Marie -(1886) DEFOURS Louis /LAUTIER Marie -(1904) DELPIN Frédéric/RICORD Joséphine -(1877) DEVOT Hippolyte/FILIPPI Marie -(1905) DOKHAN Liaou/EL BAZ Yacoute -(1887) DULOM Barthélémy/GARAT Marie -(1905) ELBAZ Anamia /SACKSICK Immouna -(1887) EL-BEZ Salomon/OLIEL Esther -(1901) ELBEZE Moïse/ELBAZ Toufaa -(1899) ENSMINGER Auguste/BRADOLACCI Angèle -(1894) FERY François /ARTAUT Angèle -(1904) FERY Jules /ROBERT Françoise -(1903) FEYLER Louis/LIMOUSIN Isaure -(1885) FIDENCI J. Baptiste/MICHEL Rosine -(1901) FREMANGER Pol/MUGLIONI Marie -(1901) FRUGONE Louis/LUCCIONI Angèle -(1899) GABRIELLI Jean /BALLOCCHI Marie -(1882) GIACOMINI Marc/MASCONI Marie -(1887) GIACONE Valentin/CHIAPPE Annonciade -(1901) GHERARDI Ambroise/FERY Marie -(1896) GIRA Charles/BOGGIO TOCHET M. Louise -(1898) GRAND Jean/BRADOLACCI Angèle -(1904) GRECH Michel/DEFOURS Adrienne -(1899) GREMILLET Marie/BARRACO Germaine -(1904) GUEJ Nessim /EL-BAZ Hanna -(1879) HAOUZI Joseph/ZERBIB Rebecca -(1905) HEMMER Lucas/BAGUER Mathilde -(1888) JANIN Victor/LAGUILLER Olympe -(1905) KRIEF Joseph /STORA Rachel -(1902) LACOMBE Gustave/POITOU Claudine -(1890) LARGUIER Hippolyte /CHIAPPE Assomption -(1894) LAUDRIER Augustin /LAUTIER Augustine -(1889) LAUGIER Joseph /MAUREL Joséphine -(1891) LAUTIER François/ROBERT Thérèse -(1888) LAVENENT Eugène /HERCHER Thérèse -(1905) LEGER Félix/NICOT Elisa -(1896) MARTIN Alphonse /PHILIPPE Henriette -(1885) MATA Joseph/FERY Marie -(1903) MATTASSOGLIO Oreste /GABRIEL Marthe -(1896) MICHEL Jean/CHAMORET Marie -(1904) MIMOUN Nessim/EL-BEZE Mérieme -(1902) MONACO DIT MONICO Pierre/MARTIN Emelie -(1891) MONTEGAZZI Paul /VAILLANT Octavie -(1895) MOUCHI Schemla/EL BAZ Baya -(1902) MUGLIONI Pascal /SAAD CHERIF Drifa -(1903) NADLER Joseph /THEODOLIN Elisabeth -(1900) NADLER Léon/GIRARDI Eléonore -(1894) NASSANS Edouard/BERNARD Rosa -(1888) NAVELLE Pierre/RAFFIN Clotilde -(1878) ODOL Jean/FERY Marie -(1895) PASDELOUP Lucien/ROBERT Thérèse -(1886) PASQUESI Jean /BRADOLACCI Marie -(1889) PERRA Jean/MASSIAS Jeanne -(1897) PERREIMOND Jean/ESCUDIER Angeline -(1889) PERRENX Félix/FERY Eugène -(1886) PERROT Vincent/ASTIER Mathilde -(1890) PEYRONEL Jean/RAFFIN Marie -(1894) PIETRI Jean /PENET Fanelie -(1903) PIGOT Paul/BENOIT Augustine -(1905) PRUD'HOMME Marie/CROS Justine -(1901) PUJOL Louis/SIMON Rosine -(1896) RENAUDIER Gabriel/ASTAY Louise -(1893) REQUILENDA Michel/NADLER Victorine -(1897) RIBIERE Jean/IZOPET Marie -(1884) RODRIGUEZ Domingo/FILIPPI Marie -(1899) ROLLAND Auguste/FEHR Marie -(1895) RONDINELLA Diégo /GILLMANN Marie -(1893) ROZAZZA Jean/CHATEAU Marguerite -(1887) SENTIS Jean/COUDURIER Marie -(1901) SEROUR Nessime /TOUITOU Maria -(1900) SERPAGGI Antoine/LANFRANCHI Marie -(1886) SIMON Pierre/JUNG Elisabeth -(1904) SOUBRILLARD Edouard /GIACOMINI Anaïs -(1897) STORA Félix /EL BEZ (ou EL BAZ) -(1896) STUBLEÏN Paulin/ROY Henriette -(1890) TACHE Philibert /CLOAREC Marie -(1904) TAÏEB David/TOUÏTOU Marie -(1905) THAL Raphaël/ALLOUCH Baïa -(1905) THERON Guillaume/BATTINI Marie -(1891) TISNE Jean/ASTAY Julie -(1902) TOUITOU Abraham /TOUITOU Sultana -(1901) TOUITOU Samuel/HADJADJ Rabika -(1896) VISCONTI Toussaint /DARTIGNEFREYROU Marie -(1892) VAUTHIER Léopold/LE-MEUR Annette -(1902) WEISS Emile/BAILLIARD Clémence -(1887) ZERBIB Mardochée/GUALICO Azeza -

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie,

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner KHENCHELA sur la bande défilante.

-Dès que le portail KHENCHELA est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1904



Place du marché

KHENCHELA



Vue générale

Hachemi BENCHENNOUF

- Source Assemblée Nationale -

Né le 15 avril 1895 à KHENCHELA et décédé le 11 juin 1971 à Nice (Alpes-Maritimes) :



Député du 10 novembre 1946 au 7 mai 1951.

Fils de bachagha, BENCHENNOU Hachemi est issu d'une famille de notables aisés, gros propriétaires fonciers. Après avoir suivi le cursus secondaire au lycée d'Alger et fréquenté l'école coranique, il accomplit son service militaire pendant la guerre de 1914 : il recevra notamment la Croix de guerre 1914-1918, et sera fait grand officier de la Légion d'honneur. Hachemi BENCHENNOUF est également grand officier du Nissam Alaouite.

Membre du Parti musulman conservateur, Hachemi BENCHENNOUF est élu **maire** et conseiller général de KHENCHELA.

Il se présente en seconde position sur la liste d'union démocratique franco-musulmane aux élections pour la première Assemblée nationale Constituante (21 octobre 1945), devant le collège des Français musulmans du département de Constantine. Avec 192 545 voix sur 293 083 suffrages exprimés (mais 586 322 électeurs inscrits), cette liste compte quatre des six députés de ce département, et Hachemi BENCHENNOUF devient donc membre de la première Constituante, comme député du département de Constantine et du territoire de Touggourt.

A l'Assemblée, il est nommé membre de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de guerre et de la répression, et de la Commission de l'agriculture. Intervenant activement dans les travaux parlementaires, il dépose notamment une interpellation sur les mesures que le ministre de l'Intérieur prévoit pour remédier à la misère et à la mortalité en Algérie. Le problème crucial qui se pose en effet à l'Algérie d'après 1945 est celui de la croissance démographique accélérée de la population musulmane, entraînant un déséquilibre toujours plus net des conditions de vie entre les deux communautés. Il intervient également sur les problèmes de l'information et de la presse périodique en Algérie.

Le 18 novembre 1946, Hachemi BENCHENNOUF se présente en tête de la liste de défense du fédéralisme algérien devant le deuxième collège du département de Constantine (1^{ère} circonscription) aux élections pour la première législative de la 4^e République. Sa liste recueille 49 981 suffrages sur 76 178 suffrages exprimés (mais 185 951 électeurs inscrits), et obtient les deux sièges de la circonscription : Hachemi BENCHENNOUF revient donc siéger à l'Assemblée.

Il est nommé membre de plusieurs commissions : règlement et suffrage universel (1946), affaires étrangères (1948) intérieur (1948 à 1951) et affaires économiques (1949 à 1951). Hachemi BENCHENNOUF est en outre élu secrétaire de la Commission du règlement et du suffrage universel (1946), et vice-président de celle de l'intérieur 1949, 1950). S'il s'abstient, le 4 décembre 1947, lors du vote sur la candidature de Maurice THOREZ comme président du gouvernement provisoire, il soutient les candidatures BIDAULT (5 décembre) et BLUM (12 décembre), au Gouvernement duquel il votera la confiance (17 décembre). Il vote également la question de confiance (6 mai 1948), à la suite de laquelle RAMADIER se sépare de ses ministres communistes. Il s'affirme en outre comme un député très actif, ne déposant pas moins de 18 textes.

Les discussions sur le statut de l'Algérie sont un des problèmes majeurs abordés lors de la session parlementaire de 1947. Le 20 mai, Hachemi BENCHENNOUF dépose notamment une proposition de loi tendant à établir la Constitution de la République algérienne comme Etat associé membre de l'Union française.

Le 10 août 1947, il s'oppose à la question préalable posée par le général AUMERAN sur le statut de l'Algérie, présenté comme inconstitutionnel (47 pour, 484 contre). Hachemi BENCHENNOUF déclare notamment : « *Dans notre pensée (...), la France n'était pas en cause. La France, jusqu'à ce jour, a été absente de l'Algérie...* »

Il intervient à nouveau longuement dans la troisième séance du 20 août 1947 : avec la question du statut de l'Algérie, « *il s'agit de liquider, une fois pour toutes, le régime colonial, et par là même, de faire accéder à la liberté les anciennes populations colonisées...* ». Il assimile le projet du Gouvernement à un « *replâtrage du passé et du présent* », renforçant la « *souveraineté unilatérale* » par le biais de pouvoirs accrus au Gouverneur général. Le 22 août 1947, Hachemi BENCHENNOUF propose un contre-projet prévoyant, dans son article premier : « *la République française reconnaît à l'Algérie son entière autonomie* ».

Ce texte n'est pas pris en considération par l'Assemblée, et, le 23 août, Hachemi BENCHENNOUF explique en ces termes la position d'abstention que prendront les députés algériens lors du vote du 27 sur le statut de l'Algérie : « *Vous avez estimé que le statut personnel musulman était incompatible avec le droit de cité dans la République française (...). Le problème algérien reste toujours posé...* » Le statut sera voté par 320 voix contre 88 et 186 abstentions.

Le 5 juillet 1948, Hachemi BENCHENNOUF dépose deux propositions de loi pour établir la parité entre les collègues au sein des conseils municipaux et des conseils généraux algériens, ainsi qu'une troisième pour l'obtention d'un crédit de 500 millions destiné à réparer les torts matériels subis lors des événements du 8 mai 1945 : les manifestations autorisées en Algérie à l'occasion de la victoire avaient tourné au massacre à SETIF et dans la région.

Il vote pour le statut du Conseil de l'Europe, le 9 juillet 1949. Le 10 novembre de cette même année, Hachemi BENCHENNOUF dépose encore une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à instituer une commission destinée à étudier le problème de l'immigration des Nord-Africains en métropole. Enfin, le 18 juillet 1950, il dépose une proposition de loi tendant à instituer en Algérie le collège électoral unique. Hachemi BENCHENNOUF intervient en outre fréquemment dans les discussions, notamment à propos des problèmes et de la politique en Indochine, en Algérie et à Madagascar (événements de 1948).

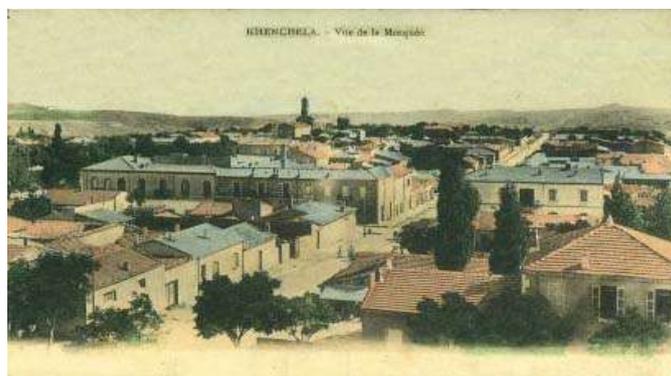
Ayant opté pour l'Assemblée algérienne, à laquelle il est élu en 1948, Hachemi BENCHENNOUF démissionne de son mandat de député le 7 mai 1951. Il se présentera pourtant aux législatives partielles qui se déroulent devant le deuxième collège du département de Constantine les 13 et 27 mars 1955, à la suite du décès du député AbdelKader CALI. Il n'est pas élu.

DEMOGRAPHIE

Année 1936 = 5 886 habitants dont 877 européens ;

Année 1954 = 12 126 habitants dont 828 européens ;

Année 1960 = 25 009 habitants dont 591 européens.



DEPARTEMENT

Le département de **BATNA** est un département français d'Algérie entre 1957 et 1962. Il avait l'index **9B**.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie est organisée administrativement de la même manière que la France métropolitaine. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de BATNA, fut une sous-préfecture du département de Constantine, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de BATNA fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 38 494 km² sur laquelle résidaient 529 532 habitants et possédait cinq sous-préfectures : ARRIS, BARIKA, BISKRA, CORNEILLE et KHENCHELA.

L'Arrondissement de KHENCHELA, créée par décret du 20 mai 1957, comprenait les centres ci-après :

AÏN MIMOUN ; AUGUSTE COMTE ; BABAR ; BIR SOUFFI ; EDGAR QUINET ; KHANGA-SIDI-NADJ ; KHEIRANE ; KHENCHELA ; OUED TAMZA - REMILA ; TABERDGA

MONUMENT AUX MORTS

- Source : *Mémorial GEN WEB* -

Le relevé n°57326 mentionne les noms de 239 soldats « Morts pour la France » au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

ABDALLAH Ben Belkacem (Mort en 1919) -ABDALLAH Ben Hadj Athamane (1917) -ABDELKADER Ben Ahmed (1916) -ABDELKADER Ben Mohamed (1914) -ABERKANE Ammar (1918) -ABID Zema (1918) -ADJADJ Mardochée (1915) -ADJEDJ Mardoché (1915) -AGGOUN Mohamed (1916) -AHMED Ben Ali (1916) -AHMED Ben Mohammed (1918) -AHMED Ben Salah (1914) -AHMED Ben Salah Ben Amar (1916) -AÏDOUD Amara (1919) -AÏSSA Ben Nacer (1918) -AÏSSAOUI Mohamed ben Mohamed (1918) -AÏSSAOUI Mohamed (1918) -AÏT Mohamed (1915) -ALI Ben Jdidi (1918) -ALI Ben Kaoui (1918) -ALI Ben Mohamed (1918) -ALI Ben Saad (1918) -ALI Ben Tayeb (1914) -ALLAM Ferhat (1918) -ALLOUCHE Binhas (1914) -ALLOUCHE Braham (1917) -ALLOUCHE Salomon (1916) -ALLOUCHE Simon (1915) -ALMI Ahmed (1915) -AMAR Ben Mohamed Ben Karoui (1918) -AMAR Ben Mohamed Ben Slimane (1914) -AMAR Ben Saïd (1918) -AMARA Ben Amar (1918) -AMMAR Ben Abderrahmane (1916) -AMMAR Ben Ahmed (1918) -AMMAR Ben Salah (1918) -AMOR Ben Djaballah (1914) -AMOR Ben Ounis (1918) -AMRAN Mohamed (1918) -AMRANI Tahar (1915) -AYADI Ahmed (1918) -BA HAMED Baudiaf (1918) -BAARA Mohamed (1918) -BAGHZOU Larbi (1919) -BALHOULI Salah (1918) -BARKATI Lakdar (1918) -BEDOUAOUR Amor (1918) -BEGACHIA Mébareck (1916) -BELBELAAT Abderrahmane (1914) -BELFIDAL Naour (1915) -BELGUIDOUN Salah (1916) -BELKACEM Ben Abdallah (1916) -BELKACEM Ben Mahdi (1919) -BELKCEM Ben Mohamed (1918) -BEN ADJEL Amar (1919) -BEN BRAHIM Madani (1918) -BEN NACEUR Ben Ali (1914) -BEN OUNIS Amar (1918) -BENARBIA Ahmed (1916) -BENDAAS Mohamed (1916) -BENSEDDIK Brahim (1915) -BERGUI Mohammed (1915) -BETKA Abdallah (1917) -BOCQUIN André (1915) -BOU ICHER Amar (1915) -BOUAKKAZ Abdallah (1918) -BOUAZZA Mohamed (1915) -BOUDRA Mohamed (1915) -BOUGHERARA Ammar (1918) -BOUHADDA Guibal (1918) -BOUHADRA Salah (1915) -BOUKOUJET Moussa (1918) -BOUKROUMA Reghis (1918) -BOULBIR Abdallah (1918) -BOULKIR Mohamed (1918) -BOUMARAFI Ahmed (1918) -BOUMARAFI Amor (1918) -BOUMAZA Ammar (1919) -BOUMAZA Mahmoud (1915) -BOUMEIET Ali (1918) -BOUMERDJA Messaoud (1917) -BOURTAFA Ahmed (1918) -BOUTEBILA Salah (1918) -BOUTOUIL Lakdar (1918) -BOUZHACHAH Bouhibal (1918) -BOUZEBILA Hacène (1916) -BOUZEKRI Brahim (1918) -BOUZIAN Lakdar (1914) -BOUZIANE Ahmed (1915) -BOUZIANE Mohamed (1915) -BRAHAMI Ahmed (1914) -BRAHIM Ben Ahmed (1915) -BRAHIM Ben Belkacem (1916) -BRAHIM Ben Messaoud (1916) -BUTTET Henri (1914) -CHAÏEB Salem (1915) -CHENINA Belkacem (1918) -DAOUI Salah (1917) -DEFRANCHI Jean Louis (1916) -DERRAR Mahal (1918) -DJARANE Abdallah (1918) -DJEBAILI Mohammed dit Rabah (1915) -DJEBAILI Mohammed Mekki (1917) -DJEMRI Abdallah (1916) -DJIDJELLI Mohammed (1916) -DUCHATELET Julien (1918) -ELBAZ Syoune (1915) -FALEK Rebaï (1918) -FERROUDJ Abdelkader (1918) -FIL Belkacem (1918) -GESSAMA Amar (1918) -GHEDIR Laïd (1918) -GHEDIRI Maammar (1916) -GHERAOUI Boumaraf (1918) -GHODBANE Khelfa (1916) -GHODBANE Redjeb (1918) -GHRIB Mebarek (1915) -GUEDJ Lucien (1917) -GUERAONI Bonnaref (1918) -GUERBA Mohamed (1918) -GUESSAMA Ferhat (1918) -HABDOU Ben Salah (1914) -HADFI Achour (1918) -HADIDEN Larbi (1915) -HADJEDJ Mardoché (1914) -HADJI Mohamed (1916) -HALLANI Tahar (1916) -HAMANI Salah (1919) -HAMOUM Mohammed (1918) -HAMROUCHI Mohammed (1918) -HAMZAOUI Abdallah (1915) -HARMANE Youcef (1914) -HARNANE Amar (1918) -HARRAT Lakdar (1918) -HASSAN Ben El Hadj (1914) -HEDJAZI Mohammed (1917) -HIMEUR Gerhah (1918) -HIMEUR Lakhal (1919) -ISRAËL Ben Mouchi (1915) -KETTAF Brahim (1915) -KHALFALA Hamida (1918) -KHAOUA Amor (1916) -LACHEMI Ben Mohamed (1915) -LADJEL Mohammed (1918) -LAÏD Ben Ahmed (1915) -LASSAMI Mohammed (1917) -LECHEHAB Lakdar (1919) -LECHEKHAB Larbi (1915) -LECHKAL Laal (1919) -LITIM Ammar (1916) -LITIM Bachir (1919) -LOUARDI Ben Mohammed (1917) -M'BAREK Ben Ali (1915) -MAANOUN Ben Chabli (1918) -MADAOUI Mohamed (1918) -MAGRA Messaoud (1916) -MAHMEI Abdallah (1915) -MALAK Salah (1917) -MALKI Mohamed (1917) -MANA Mohamed (1915) -MAROUF Ben Adjel (1918) -MECHKANE Slimane (1917) -MEKERSA Tayeb (1915) -MEKNEN Moussa (1918) -MELAH Mohammed (1916) -MELIKI Lakdar (1917) -MENACERI Saïd (1918) -MÉRABET Ali (1916) -MERRADI Ali (1915) -MERGHAD Abdelhafid (1918) -MERKECHE Belkacem (1915) -MERSALI Ahmed (1919) -MERZOUGHJI Saïd (1916) -MESSAADI Mohamed (1918) -MESSAADI Saïd (1916) -MESSAOUD Ben Abderrahmane (1918) -MESSAOUD Ben Ahmed (1916) -MEZAHEDIA Makhoulouf (1916) -MÉZIANI Moussa (1916) -MEZOUGH Ammar (1918) -MIRA Brahim (1918) -MOHAMED (1919) -MOHAMED Adjab (1919) -MOHAMED Ben Abdelhafid (1918) -MOHAMED Ben Ahmed (1918) -MOHAMED Ben Ahmed Ben Salah (1916) -MOHAMED Ben Ali (1918) -MOHAMED Ben Brahim (1916) -MOHAMED Ben Hadj Louarbi (1918) -MOHAMED Ben Ioumah (1918) -MOHAMED Ben Lakdar (1917) -MOHAMED Larbi (1914) -MOHAMMED Ben Abdallah (1918) -MOHAMMED Ben Ammar (1916) -MOHAMMED Ben Belkacem (1914) -MOHAMMED Ben Salah (1917) -MOUSSA Atig (1914) -NECHBA Mohammed (1916) -NESGHAOUI M'hamed (1918) -OUDJANI Messaoud (1918) -OUNISSI Amara (1916) -PALACIOS François (1914) -RABÈCHE Boumaraf (1918) -RABEHI Belgassem (1914) -RECHACHI Mekki (1916) -REZKALLAH Salah (1914) -ROUABAH Belkacem (1919) -SAANOUNI Belkacem (1917) -SAANOUNI Saâd (1917) -SAHNOUNI Abderrahmane (1918) -SAHNOUNI Mohamed (1916) -SAÏDI Ahmed (1914) -SAÏDI Mohamed (1918) -SAÏDI -DIT BALADAL -Ali (1915) -SALAH Ben Abdallah (1918) -SALAH Ben Ahmed (1915) -SALAH Ben M'hamed (1917) -SALAHI Chouchane (1917) -SALHI Atmane (1914) -SAOUDI Messaoud (1919) -SASSI Ben Ahmed (1917) -SEDRATI Mohamed (1918) -SEHTAL Belkacem (1915) -SELLAOUI Belkacem (1917) -SERIDI Mohamed (1918) -TAÏBA Tahar (1917) -TAKOUACHT Zouari (1919) -TAYAB Chérif (1918) -TAYAT Ammar (1918) -TIHAMAMINE Belkacem (1915) -TIMESRAR Ali (1919) -TLILI Bouzid (1917) -TOUITOU Albert (1918) -TOUMI Brahim (1917) -ZAGRZEWSKI Jules (1917) -ZAMI Ali (1915) -ZEGHALBA Belkacem (1918) -ZÉROUAL Salah (1916) -ZEROUAL Sebti (1915)

Soldat (18^e RCP) BLONDEL Edmond (21ans), tué le 10 février 1959 ;
 Soldat (?) BOUCHERIE Roger (23ans), tué le 20 mai 1956 ;
 Marsouin (1^e RIC) BOUTIER Joseph (21ans), tué le 4 février 1957 ;
 Médecin (10^e SIM) BRANCHI Pierre (28ans), mort suite à ses blessures le 8 mars 1956 ;
 Caporal (7^e RTA) BUSSY Marcel (21ans), mort accidentellement en service le 31 juillet 1956 ;
 Canonnier (1^e RTA) CAMERLO André (22ans), mort suite à ses blessures le 12 novembre 1958 ;
 Sergent (13^e DBLE) COLOMBIE Louis (31ans), tué le 15 juillet 1957 ;
 Soldat (94^e RI) COURAULT André (21ans), tué le 21 juin 1957 ;
 Parachutiste (1^e RCP) DAZARD Jacques (21ans), tué le 8 septembre 1960 ;
 Sous-lieutenant (18^e RCC) DUCRAY Edwin (25ans), tué le 18 avril 1961 ;
 Soldat (94^e RI) DUFRESNE Robert (21ans), tué le 20 décembre 1961 ;
 Soldat (?) FAUCHERON Roger (22ans), tué le 4 janvier 1958 ;
 Parachutiste (1^e RCP) FOUCHER Louis (22ans), mort suite à ses blessures le 10 juin 1956 ;
 Parachutiste (1^e RCP) GAUTHERON Robert (21ans), tué le 1 juin 1956 ;
 Caporal (1^e RCP) GERODEL Michel (22ans), tué le 5 mars 1956 ;
 Soldat (7^e RTM) GUEGAN Louis (23ans), enlevé et disparu le 18 février 1956 (TGI Vannes),
 Caporal (1^e RCP) GUYOT J. Paul (22ans), tué le 10 juin 1956 ;
 Soldat (?) HELLANDAIS Auguste (20ans), tué le 4 février 1957 ;
 Sergent-chef (94^e RI) HENNART Raymond (32ans), tué le 15 janvier 1958 ;
 Soldat (1^e RA) HERNAERT Raymond (21ans), tué le 31 août 1960 ;
 Lieutenant (18^e RIPC) HOURDEAUX Michel (24ans), mort suite à ses blessures le 18 janvier 1955 ;
 Aspirant (1^e RPC) HUMANN Alain (25ans), tué le 10 juin 1956 ;
 Sous-lieutenant (EALA) JEANSON Henri (25ans), tué le 22 janvier 1959 ;
 Militaire (?) KOLVINTER Jean (21ans), tué le 18 novembre 1959 ;
 Soldat (94^e RI) LAIR Roger (20ans), mort accidentellement en service le 15 mai 1961 ;
 Soldat (?) LAPEYRONIE Jacques (22ans), enlevé et disparu le 18 février 1956 (TGI Bordeaux) ;
 Militaire (?) LAPLACE Roland (23ans), tué le 5 octobre 1956 ;
 Soldat (94^e RI) LARGILLIER Marcel (22ans), tué le 6 juillet 1956 ;
 Lieutenant (EALA) LE MEUR François (26ans), tué le 24 février 1959 ;
 MDL (18^e RCC) MARTIN Gérard (22ans), tué le 1 août 1959 ;
 Soldat (BRCP) MERCIER Bernard (22ans), tué le 1 août 1956 ;
 Lieutenant (DBLE) OESTERREICHER Jean (37ans), mort accidentellement en service le 11 juin 1958 ;
 Marsouin (2^e RIC) OUZOUF Serge (20ans), mort suite à ses blessures le 4 février 1957 ;
 Sergent (18^e RCP) RIERA Norbert (22ans), tué le 10 février 1959 ;
 Soldat (7^e RTM) ROBERT Louis (22ans), enlevé et disparu le 18 février 1956 (TGI SAINT BRIEUC) ;
 Brigadier (Cie Méhariste) THOMAS René (22ans), enlevé et disparu le 18 novembre 1955 (TGI QIMPER) ;
 Gendarme (1^e LGM) TRARIEUX Alyre (33ans), mort accidentellement en service le 21 mars 1955 ;
 Militaire (?) VARENNE Bernard (21ans), tué le 5 mai 1959 ;
 Militaire (?) VERNEUIL René (21ans), tué le 22 août 1958 ■ ■

■ ■ Une pensée toute particulière pour les 54 soldats de la 2^e compagnie du 94^e RI, dont son chef le Lieutenant Hélié de ROFFIGNAC, qui ont péri lors d'un incendie accidentel le 2 août 1957 à CHELIA alors qu'ils étaient en opérations.

EPILOGUE KHENCHELA

De nos jours (au recensement de 2008) = 108 580 habitants.



De nos jours à KHENCHELA

SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

[https://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie - Khenchela](https://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie_-_Khenchela)

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

https://www.persee.fr/doc/outre_0399-1385_1950_num_37_130_1149

<https://docplayer.fr/40634340-Magister-en-architecture.html>

<https://francearchives.fr/findingaid/3e96c7632c0f731a6d8c886bffa4039ea661f4e>

<http://tougourt.org/les-bengana.html>

http://diarrassaada.alger.free.fr/l-mes_cartes-postales/Population/Est-algerien/Population-Est-Algerien.html

http://babar.khenchela.free.fr/photos_mascula_201.htm

<https://www.fichier-pdf.fr/2017/02/01/1-khenchela-arman-maurin/1-khenchela-arman-maurin.pdf>

[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/612](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/612)

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO